

Avis sur PA 062 498 26 00003 - GS IMMO
COQUELLE Audrey <acoquelle@sdis62.fr>



1.2 Momar. 23/06/2026 10:10

1.2 Momar. 23/06/2026 10:10

À: Droit des sols <Droitdessols@agglo-lenslievin.fr>

Cc: CIS Lens <cis.lens@sdis62.fr>,
chef-cis.lens <chef-cis.lens@sdis62.fr>

Bonjour,

Vous nous avez interrogé pour une étude concernant le dossier suivant :

N° CERFA : PA 062.498.26.00003

Commune de : LENS - 8 rue Jean Baptiste Charcot

Nos Réf. : BB/AC/ 2026- 1208

Sachez qu'après l'étude de ce dossier, nous portons à votre connaissance que la Défense Extérieure contre l'Incendie et l'accessibilité sont conformes au Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie.

Toutefois, il faudra assurer l'accès à la parcelle pour les engins de secours, si la voie est en impasse, garantir le demi-tour ou le croisement des engins.

Restant à votre disposition, vous pouvez nous contacter au courriel suivant :

Prevision-GptEST@sdis62.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Audrey COQUELLE

Groupement Territorial Est

Service Prévention / Prévision

03.21.24.49.26



Le contenu de ce message et ses éventuelles pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles et notamment des données à caractère personnel qui sont adressées exclusivement à des destinataires habilités à les recevoir. Si ce message vous a été envoyé par erreur, merci de le signaler à l'émetteur et de le détruire ainsi que ses pièces jointes. La transmission ou la reproduction à des tiers non habilités d'un message contenant ce type d'information est susceptible d'engager votre responsabilité.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea
Objet : Plat'AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro : PA 062498 26 00003 U6201	Demandeur :
Adresse du projet : 8 Rue Jean Baptiste Charcot 62300 Lens	GS IMMO GS IMMO
Déposé en mairie le : 27/05/2026	
Reçu au service le : 03/06/2026	
Nature des travaux: 10160 Division parcellaire	

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Ce projet n'appelle pas d'observation.

Fait à Arras

Signé électroniquement par
Andreea TUDOR
Le 03/08/2026 à 20:56

**Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..

Église du Millénium situé à 62498|Lens|rue du Père Joseph Puchala.

ARE Nord-Pas-de-Calais

C.A DE LENS LIEVIN
21 RUE MARCEL SEMBAT-BP 65
SERVICE URBANISME
62302 LENS CEDEX

Téléphone : 09 70 83 19 70

Télécopie :

Courriel : npdc-are@enedis.fr

Interlocuteur : WALLE Mathilde

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

Villeneuve D'Ascq, le 05/06/2026

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PA0624982600003 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse :

8 , Rue Jean Baptiste Charcot
62300 LENS

Référence cadastrale :

Section AW , Parcelle n° 0040

Nom du demandeur :

GS IMMO

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement avec des travaux sur le réseau (extension).

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

OLYMPE DEVULDER

Responsable de groupe



N/Réf : PS/GB/PB/GD-2026L426

AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
Sur le dossier ci-dessous référencé

Direction Eau et Réseaux

Dossier suivi par :
Gaëlle DECAILLON

Tél : 03 21 790 614
polreseaux@agglo-
lenslievin.fr

Dossier n° : PA 062 498 26 00003
Demandeur : SCI GS IMMO
Objet : détachement d'un terrain à bâtir
Adresse des travaux : 8 rue Jean Baptiste Charcot à Lens
Parcelle : AW 40

La C.A.L.L. émet un avis favorable avec prescriptions.

Le terrain est desservi par les réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable situés sous voie publique rue Jean Baptiste Charcot.

Le pétitionnaire est informé que les branchements devront être réalisés en limite de propriété sur le domaine public.

Comme le stipule le règlement du service public d'assainissement, l'infiltration des eaux pluviales issues de la totalité des surfaces imperméabilisées (immeubles, voies, parkings, etc.) est à privilégier au plus près du point de chute, par une gestion dite à la parcelle, sauf à démontrer l'insuffisance de capacité d'infiltration du sous-sol par une étude géotechnique adaptée. Le traitement des eaux pluviales se fera prioritairement par le biais de techniques vertes (noues, toitures végétalisées, bassins paysagés) ou horizontales (tranchée d'infiltration).

Signé électroniquement par : Pierre SENECHAL
Date de signature : 24/06/2026
Qualité : Vice-Président Eau, biodiversité et ressources
naturelles

